

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-106

**INDEMNISATION POUR
DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI
PAR LA CHUTE D'UN ARBRE
APPARTENANT À LA COMMUNE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 23 juin 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 juillet 2025.



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 1^{er} juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasce par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle et Mme Barbara Saminadin à 17h28 (affaire n° 2025-097), M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 18h05 (affaire n° 2025-107).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire de 17h44 à 17h46 (affaire n° 2025-101).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-106

INDEMNISATION POUR DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI PAR LA CHUTE D'UN ARBRE APPARTENANT À LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L. 2311-7 ;

Vu la demande de Monsieur Jean-Pascal LOUISE en date du 17 juillet 2023 ;

Vu le devis d'un montant de 2 284, 14 € TTC relatif aux travaux de remplacement du chauffe-eau solaire individuel ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les dégâts subis par Monsieur LOUISE lors du passage du cyclone Batsirai le 2 février 2022 à la suite d'une chute d'un arbre communal sur sa toiture endommageant gravement son chauffe-eau solaire ;

Considérant qu'il appartient à la Commune d'assurer l'entretien des voies du domaine public et des arbres qui y sont implantés ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 18 juin 2025 ;

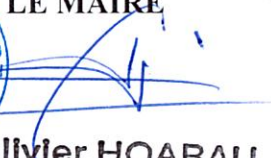
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'indemniser monsieur Jean Pascal Louise, au titre de la perte de son chauffe-eau solaire individuel pour un montant de 2 284, 14 € TTC ;

Article 2 : dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville et d'imputer la dépense au budget de la Commune ;

Article 3 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Olivier HOARAU



INDEMNISATION POUR DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI PAR LA CHUTE D'UN ARBRE APPARTENANT À LA COMMUNE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'indemnisation de M. Jean-Pascal Louise au titre des dégâts occasionnés par la chute d'un arbre situé dans la cour de l'école élémentaire publique Laurent Vergès lors du passage du cyclone Batsirai.

Lors du passage du cyclone Batsirai le 4 février 2022, un arbre situé dans l'enceinte de la cour de l'école élémentaire Laurent Vergès a chuté sur le toit de la maison d'habitation de M. Jean-Pascal Louise, sise 19 B place Prosper Mérimée, et a détruit le chauffe-eau solaire, présent sur le toit.

Le coût de remplacement du chauffe-eau est estimé à 2 284, 14 € TTC, selon devis fourni par l'entreprise Gaïa.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'indemniser monsieur Jean Pascal Louise, au titre de la perte de son chauffe-eau individuel pour un montant de 2 284, 14 € TTC.
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.